

## Dimension : RESSOURCES NATURELLES



### Domaine : Eau

Des avancées importantes ont été réalisées, tant sur le plan de la gestion et des structures que de la régulation des prélèvements. La gestion des prélèvements pendant la période d'étiage reste cependant une préoccupation forte.

La création des organismes uniques prévus par la Loi sur l'eau et les milieux aquatiques du 30/12/2006 va toutefois permettre d'organiser une gestion collective des prélèvements sur un périmètre hydrologique et/ou hydrogéologique cohérent.

Elle permettra de :

- faire réaliser des documents d'incidences de l'intégralité des prélèvements dans les zones déficitaires ;
- d'adapter les volumes autorisés aux volumes prélevables, compatibles avec les disponibilités des milieux naturels et du bassin, de manière à ce que les débits objectifs d'étiage (DOE) soient respectés 8 années sur 10.

Au-delà de ce processus réglementaire, la question du développement et de la mise en œuvre des outils de gestion intégrés reste essentielle pour assurer une coordination de l'action par sous-bassin.

#### Territoires plus particulièrement concernés :

Bassins de la Garonne-Ariège, de l'Adour et du Tarn-Aveyron.

#### Principaux outils :

SDAGE, PGE, SAGE

#### ■ **Enjeu 18 : Gestion collective des prélèvements par la mise en place d'organismes uniques aux échelles pertinentes**

Le déséquilibre entre la ressource disponible et les prélèvements en étiage est encore important sur plusieurs sous-bassins de la région, notamment les bassins de la Garonne, de l'Adour et du Tarn-Aveyron. La mise en place des organismes uniques doit permettre de réduire les fréquences de survenues des crises à l'étiage.

- Définir des volumes prélevables compatibles avec les orientations fondamentales et les objectifs de quantité et de qualité fixés dans le SDAGE et les SAGE (respect des débits objectifs d'étiage 4 années sur 5).
- Désigner et mettre en place les organismes uniques ad hoc pour faciliter la concertation et la gestion collective autour de la ressource.

#### ■ **Enjeu 19 : Mise en œuvre de SAGE pour permettre une gestion intégrée des milieux aquatiques et évolution des PGE vers une gestion efficiente et prospective de la ressource**

Au-delà de l'atteinte de l'équilibre quantitatif en 2014, que permet la gestion collective par l'organisme unique, il s'agit de développer ou de faire évoluer les outils de gestion, notamment intégrée, pour assurer une coordination de l'action de chacun dans les sous-bassins.

- Poursuivre la mise en œuvre des schémas d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE), et des contrats de rivière.
- Faire évoluer les plans de gestion des étiage (PGE) pour permettre une sécurisation à long terme des équilibres quantitatifs trouvés (démarche prospective), une optimisation de l'efficacité des volumes prélevés (économies d'eau, rationalisation des outils et des usages...) et proposer la création de ressources nouvelles lorsque cela se révèle nécessaire.



### Domaine : Sols et ressources minérales

La connaissance des sols est peu développée au regard des différents enjeux qu'elle recouvre : risques d'érosion par ruissellement, pollutions diverses d'origine anthropique, dégradation de la qualité biologique, artificialisation par l'urbanisation, surexploitation des ressources en matériaux alluvionnaires les plus accessibles.

L'exploitation des ressources minérales, bien que très encadrée réglementairement, se fait encore aux dépens des milieux naturels et des espaces agricoles. Le recours à des matériaux de substitution reste actuellement limité et aléatoire.

#### Territoires plus particulièrement concernés :

Vallées alluviales (granulat), massif pyrénéen, Montagne Noire et causses du Massif central (roches massives)

#### Principaux outils :

Schémas départementaux de carrières

### ■ **Enjeu 20 : Maîtrise des prélèvements alluvionnaires en relation avec les enjeux agricoles et environnementaux**

Le sol est une ressource renouvelable sur le long terme, mais pas à l'échelle humaine. Sa préservation nécessite d'orienter les activités humaines vers des pratiques plus respectueuses de la gestion économe des sols.

- Améliorer la connaissance de la ressource sol par des inventaires rigoureux.
- Améliorer la concertation entre les acteurs concernés.
- Réviser les schémas départementaux des carrières pour mieux adapter le choix des matériaux aux besoins.
- Mettre en place un dispositif de suivi des remises en état après exploitation.

### ■ **Enjeu 21 : Recherche de matériaux de substitution aux prélèvements alluvionnaires (et intégration des conditions de transport)**

La difficulté de trouver des ressources alternatives en roche dure à une distance économiquement acceptable des principaux centres de consommation a amené les exploitations à se reporter sur les ressources alluvionnaires, dont la forte mobilisation entraîne localement des difficultés de gestion de l'espace.

- Sensibiliser à un choix des matériaux adaptés aux besoins.
- Engager une réflexion stratégique à l'échelle régionale (ou interrégionale) pour la prospection et l'identification de nouveaux gisements de substitution, en cohérence avec les documents d'urbanisme.
- Développer des modes de transport alternatifs à la route pour le transport des matériaux.
- Encourager le recyclage des déchets du bâtiment et des travaux publics, avec un objectif de 10 % de matériaux recyclés dans la production nationale de granulats à l'horizon 2025.
- Encourager l'usage du bois dans la construction.

### ■ **Enjeu 22 : Préservation de la qualité agronomique des sols**

Le sol est une ressource renouvelable sur le long terme, mais pas à l'échelle humaine. L'action de l'homme est à la base de nombreuses pressions. La préservation de la ressource « sol », même si elle est mal connue, nécessite d'orienter les activités humaines vers des pratiques plus respectueuses dans l'agriculture, l'exploitation des forêts, l'industrie, mais également dans la maîtrise de l'urbanisation.

- Développer le potentiel de surface agricole utile (SAU) pour la production en agriculture biologique conformément aux objectifs nationaux.
- Maintenir ou restaurer la fertilité du sol par des bonnes pratiques agricoles.
- Limiter l'artificialisation et l'imperméabilisation des sols pour économiser l'espace agricole, et lutter contre les risques d'érosion et d'inondation dus au ruissellement des eaux de pluie.
- Lutter contre l'érosion des sols agricoles par des pratiques culturales et une couverture végétale adaptées.
- Maîtriser les risques d'érosion liés aux travaux et aménagements, notamment en zone de montagne.